n.° 15.

Le fameux secret d'accoucher du Sieur Roger Roonhuysen découvert & publié par un ordre souverain par Jean Pierre Rathlaw.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Lorsque je fus admis à exercer la Chirurgie en cette Ville, il y a environ six Ans, après un Examen juridique, je me crus aussi autorisé à La fonction d'Accoucher; parceque c'etoit La coutume, depuis longtems, que tout Maitre chirurgien, pourvu qu'il se crut simplement en etat d'embrasser cette Vocation, prenoit publiquement le nom d'accoucheur, avertissant ainsi avec humilité le public indulgent de sa capacité.

On ne croïoit pas sans raison, qu'un homme oseroit se meler d'une affaire aussi importante, sans avoir aquis la connoissance Anatomique des parties, sous de celebres Maitres; & sans l'etre instruits en même tems des operations de l'accouchement. comme un chacun devoit prevoir nécessairement dans un accouchement Les suites, que traine, après soi, l'Imprudence, ou L'Ignorance: il n'etoit pas probable que des accoucheurs tout à fait incapables seroient assez impudents pour chercher de la reputation par une routte aussi dangereuse.

Mais L'Evenement apprit bientot, que divers Chirurgiens se donnoient le nom d'Accoucheurs qui, ignorant totalement La Structure des parties, & La maniere d'Accoucher, avoient pourtant assez de témérité, pour entreprendre tout ce qui se presentoit soit que La Nature favorable sauvât La femme en travail, ou que Leur impudente présomption fit mourir, d'un même coup, La Mere & L'Enfant.

Il etoit donc absolument nécessaire de redresser un tel abus; c'est pourquoi ce fut dans des vues fort salutaires, que Messieurs de La Police, convaincus des mauvais traitemens, & des malheurs qui naissoient de L'Ignorance de plusieurs accoucheurs, ordonnerent par un Statut du 31.e Janvier 1746. « que personne « n'eut à se donner pour accoucheur, ou put exercer cet Art à moins qu'il n'eut « été specialement autorisé à la fonction d'accoucheur, après un examen « préalable fait en presence du Professeur en Anatomie, & des autres Inspecteurs « du College de Medecine. de sorte qu'il y avoit beaucoup d'apparence, que les habitans pourroient, dans la suite, confier, avec plus de fondement & d'esperance de succès, Leurs femmes & Leurs Enfants aux Accoucheurs établis ici.

Aïant quelque confiance en ma propre capacité, je ne me crus pas des plus ignorants, & je me présentai avec joïe devant le College de Medecine pour estre examiné. Le 26.e jour de Mars 1746. m'aïant été fixé: je fus examiné par ces Messieurs avec beaucoup d'exactitude & amplement sur la formation du fruit, la situation des parties, & les operations necessaires & en tout ce qui regarde, en quelque façon, la science d'Accoucher. je fus traité fort gracieusement, puisqu'on releva même avec beaucoup de douceur une legere faute que je commis par inadvertence, sur le cours des Vases umbilicaux. de sorte que j'attendois tous les jours, avec la derniere tranquillité, L'acte de mon admission.

ARC. 24 d. 73 (a)

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Mais quel changement! lorsque je fus instruit par un billet formel de L'Huissier du College, que Messieurs les Bourguemestres m'avoient recusé sur le rapport de ces Messieurs; cette courte expression me parut si profonde, que tant plus je pensai avec gravité aux suites qui en decouloient, tant plus j'y presageai surement une chute parfaite de ma foible reputation & de ma profession. —

Car qui ne croiroit que ces Grands hommes m'avoient jugé sur de solides fondements, indigne d'exercer la fonction d'accoucheur? trop ignorant & entierement incapable pour secourir une femme en travail! & Les habitans ne concevroient-ils pas avec raison, qu'une personne, qui avoit osé avec tant d'impudence se donner indignement pour accoucheur, n'etoit pas, suivant les apparences, aussi fort expert dans les autres parties de la chirurgie. —

Tout ceci etoit même trop pour un cerveau plus rassis, mais tout à fait insupportable pour moi, qui n'ai pas toujours une ame patiente dans des revers subits. mais que faire? n'aiant pu encore trouver, que peu de puissants Protecteurs, par ma courte residence-ici, je savois à peine où m'adresser, ou bien par quels moiens, je pouvois obtenir ma reintegration. J'examinai, avec soin, les demandes qui m'avoient été faites & les reponces qui s'en etoient suivies; Et je les confrontai avec les meilleurs Auteurs: mais je ne trouvai, quoique depouillé de tout mon Amour propre, aucune raison pour être traité ainsi. Je me rapelai les années, dans lesquelles par la liberalité genereuse d'un grand Prince, dont je respecte trop la gloire avec tous les habitans de ces Pais-bas, pour n'oser dire en ce foible écrit que son Nom est en benediction chez chaque membre de L'Etat pour le maintien de la liberté & du culte, je fus mis en etat d'apprendre la science d'accoucher sous les premiers hommes de France & pour l'exercer, ensuite sous les fameux Gregoir, Duterny, Bodoux & a Londres Chelsede, Aimien, Haakens, le celebre Sandes & autres. — avois-je donc si peu profité de ces grands hommes, que je dois trouvé ici indigne de commencer à exercer cette profession? Quelle mortification! Je resolus d'eprouver si d'autres habiles Gens vouloient prononcer un plus favorable jugement en ma faveur. par là, je decouvrois, si je ne m'etois pas trompé moi même dans l'opinion que j'avois de ma propre capacité, ou bien si Messieurs du College de Medecine avoient fait de moi un rapport moins gracieux, par quelque passion aveugle, ou pour d'autres raisons qui m'etoient inconnues. —

A ma grande satisfaction, aiant été examiné du College de Medecine à Utrecht, je remarquai que ces Grands hommes attestoient avec toute la cordialité & toute l'Unanimité possible être tres contens de ma connoissance dans la science d'accoucher. — (a) —

Ensuite plus en repos sur ce point, je pris la liberté de m'adresser directement à Messieurs les Bourguemestres. Je deduisis a Leurs Grandeurs, comment par obeissance aux ordres de Messieurs de la Police, j'avois été examiné par le College de Medecine d'Amsterdam, avec cette funeste consequence que j'avois été recusé par Leurs Grandeurs sur le rapport de ces Messieurs, sans que j'en susse absolument la raison; là où je pouvois cependant par le temoignage annexé demontrer n'etre point incapable. Et je priai Leurs Grandeurs de vouloir faire des reflections serieuses à ce sujet & me restablir dans mes fonctions. —

(a) voiez pièces relatives lettre A.

Leurs Grandeurs eurent & bûrent la bonté de m'écouter sur ce sujet, jusqu'à
=ce qu'enfin, on me permit d'avoir la vüe du Rapport fait à Messieurs les Bour-
=guemestres. Je remarquai avec une extrême joïe, "que mes Examinateurs
" reconnoissoient en moi une connoissance telle quelle de ces principes, suivant
" lesquels on exerce cette profession, en différentes occasions & même avec succès
" tant dans ces païs que dans d'autres: mais en même tems que j'ignorois ce
" celebre moïen, par lequel, les femmes en travail etoient delivrées prompte-
" ment & heureusement, par d'autres personnes, dans la plus facheuse circon-
" stance de l'accouchement; c'est pourquoi ils avoient jugé ne pouvoir pas me
" recomander sans restriction à Leurs Grandeurs. —

Je fus également surpris que l'on supposat ainsi dans le rapport une connexion nécessaire entre, posseder un certain moïen celebre d'une autre personne; & entre être digne d'exercer la fonction d'accoucher à Amsterdam. Je savois bien, qu'on pretendoit, depuis le tems de Roonhuysen avoir, entre ses successeurs, un Instrument secret pour retirer en très peu de tems un Enfant, dont La Tête embarasseroit Le Col de la Matrice et cela sans blesser en aucune maniere La Matrice. après ce que j'avois éxperimenté en diverses occasions, j'etois très certain que ces habiles gens, ou avoient aquis une extrême dexterité pour accoucher, ou bien avoient hérité un très bon instrument de Monsieur Roonhuysen; mais je ne pouvois pas concevoir que Messieurs les Examinateurs eussent, pour cela, droit d'Etablir, que personne ne seroit assez capable pour être accoucheur en cette ville, que ceux qui accouchoient par l'Instrument de Roonhuysen —

On badine aussi peu en Angleterre qu'en France, avec la vie des femmes que l'on fait ici; & on retire egalement bien ces païs là des Enfants qui sont embarassés avec la Tête dans le passage. Tout Accoucheur expert ne peut pas ajouter beaucoup d'expérience à de bons principes sans inventer de soi même des Instruments pour se tirer des circon=stances les plus difficiles. Et celui La sera le plus heureux qui, observant soigneusement les moindres circonstances d'un accouchement avec la dernière exactitude, est assez present d'esprit pour exécuter promtement une bonne resolution. C'est un champ d'une etendue fort vaste. Car les situations du fruit & les dispositions de la Matrice sont tout à fait infinies, & donnent tous les jours à Un Accoucheur attentif nouvelle occasion d'aiguiser son Genie; de sorte qu'il me paroit impossible d'etablir un Instrument dont l'usage fut si certain, si general & si nécessaire, que personne ne put être Accoucheur sans en avoir la connoissance. —

J'avois aussi compris ceci autrement. Supposé que la demande fut, s'il faut rompre avec des crochets la tête qui est embarassée dans le passage, ou s'il faut la retirer d'une autre manière: Une personne qui, suivant la vieille coutume, ne feroit aucune difficulté de rompre avec cet instrument meurtrier les têtes embarassées dans le passage, une telle personne dis-je seroit empechée avec droit d'exercer la fonction d'accoucheur. Mais personne n'ignore, qu'en France ou en Angleterre, on n'emploïe plus de crochets, ou de tire-têtes dans les Accouchements, si ce n'est dans les Hidrocéles excessifs, quand la grosseur de la tête embarassée est si mon=strueuse, qu'il est impossible de la retirer tout entiere, surtout l'Enfant etant deja mort chacun des principaux accoucheurs avoient de mon tems inventé l'une ou l'autre chose, pour se tirer d'embarras en telles occasions; & La reputation de L'instrument de chacun croissoit à mesure de la réussite. cependant, jusqu'à present, je ne sache pas qu'à Paris ou à Londres on soit alé si Loin que de prendre en cette profession, un Instrument seul pour ainsi dire sous protection & d'en exclure tous les autres. —

ARC 24 d° 73 (6)

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

J'avois fait faire, il y a neuf ans à Paris une Teraille de ma seule invention presque pour tirer les enfants par la tête, & je m'en suis souvent trés bien trouvé. La forme en etoit à peu prés semblable à celle que A. Butter decrit dans les actes d'Edimbourg Vol. 3. pag. 202. mais la mienne me paroit avoir une meilleure proportion, & est certainement d'un usage plus facile, que ceux qui ont paru jusqu'à present. Quand les douleurs de la Mere n'ont aucun pouvoir sur L'Enfant & qu'il reste embarassé dans le col de la Matrice, je conduis l'une des lamelles à un des côtés dans l'Uterus & la seconde à l'autre côté; mais s'il est en même tems besoin d'une dilatation, je prens une des lamelles en chaque main & je fais suivant l'exigence du cas la dilatation aussi grande qu'il est nécessaire. La tête etant ensuite prise dans les deux lamelles jointes ensemble, j'accouche la femme sans beaucoup de peine. L'Instrument dont je viens de parler est gravé Tab. 1. fig. 2.

Il y a aussi plusieurs années que le celebre Dr. Sandes de Londres m'avoit communiqué un Instrument trés commode & qui m'a souvent été d'une grande utilité. Il consiste en une plaque d'Acier posée dans un Manche de Couteau, & garnie de deux larges courroies de Cuir qui sont attachées au bas de la poignée. Quand le visage de L'Enfant vient à paroitre avec le Menton & le front contre l'Os pubis; je vais avec la main gauche pour voir si on peut faire remonter l'Enfant si haut, que la tête vienne à se poser dans le veritable passage; en quel cas la Nature la degage ordinairement bientôt. Mais si cela ne se peut alors j'introduis ma lamelle susdite au côté droit ou gauche, & la conduis autour de la tete de telle façon, que la lamelle est à un côté de la tête & à l'autre côté les deux courroies lett. a. a. ou la tete se trouve prise & conduite vers le bas dans le passage ordinaire, ensuite de quoi L'Enfant nait. Aïant été apellé il y a environ trois ans chez une Juive Allemande femme de Moïse Levie, demeurant en cette ville, je trouvai le moment opportun pour cet instrument, & j'eus le bonheur en presence de l'Accoucheuse Hindele & des Parents, d'accoucher cette femme, qui avoit deja été quatre jours en travail, d'un Enfant male en vie & cela dans l'espace de quelques minuttes. La Mere & L'Enfant vivoient encore il y a quelques jours. J'ai fait graver cet Instrument pour les curieux Tab. 1. fig. 3.

Outre ces deux Instruments, je me sers d'un Médicament, dont la seconde ou troisieme dose, n'a jamais manqué dans le cours de mes experiences de susciter de veritables douleurs ou de changer les fausses en veritables: de sorte que les forces de la mere agissent mieux sur l'Enfant, & ~~que~~ L'orifice de la Matrice s'en ouvre davantage. En differentes occasions, ou il ne manquoit qu'aux douleurs seules, j'ai conduit à une heureuse fin par ce moïen des accouchements difficiles, sans l'aide d'aucun instrument. — J'aurai L'honneur au premier jour, de vous donner, Messieurs, la description de ce remede, il me suffit pour le present, de vous dire qu'il n'entre pas d'Opium dans sa composition; je me reserve pour le reste à vous en faire un detail précis. —

Lorsque j'eus l'honneur l'année passée de montrer ces pièces justificatives à Monsieur & Maitre vander Dussen Bailli & Dykgraaf du Païs de L'Amstel: ce genereux patriote eut la bonté d'examiner à fond mon affaire. Je dois même témoigner ici ma profonde gratitude à ce Seigneur, en ce que dans le tems de mon oppression, il etendit tellement sa faveur vers moi qu'il m'etablit Accoucheur du païs de L'Amstel: pour laquelle grace, je conserverai toujours une reconnoissance respectueuse. (b.) —

Tout ceci me fit douter si Messieurs les Examinateurs etoient bien fondés en raison, lorsqu'ils temoignerent dans leur rapport ne pouvoir pas me recommander tout à fait à Messieurs les Bourguemestres, parceque je ne connoissois pas ce fameux Instrument de Roger Roonhuysen, je resolus de m'adresser encore à nos Souverains & je pris la liberté, dans une humble requete, de représenter à Leurs Grandeurs; que le Statut du 31e. Janvier 1746 n'ordonnoit pas qu'un Accoucheur

(b.) voiez pieces relatives lettre B.

„ fut tenu pour incapable, parce qu'il ne possedoit pas un certain pretendu secret dans l'art d'accoucher : que si j'etois rejetté à cause de l'ignorance d'un secret dans
„ l'art d'accoucher, j'etois jugé contre toute la teneur du Statut. que de cette maniere
„ tout homme retenu par une telle consideration seroit toujours empeché dans cette
„ fonction, parce qu'il ne seroit jamais en état, quelque capable qu'il fut d'ailleurs,
„ de demontrer qu'il possedat cette science & cela par un moïen secret qui seroit
„ même inconnu aux Examinateurs. —

Messieurs les Bourguemestres accoutumés à traiter le moindre Bourgeois avec une affabilité venerable, en vrais peres de leurs peuples toujours prets à proté=ger un chacun dans ses droits & dans sa profession, eurent la bonté d'examiner avec une grande attention, ma très humble requete. Le jugement de Messieurs les Examinateurs pouvoit paroitre d'un trop grand poids, pour ne pas affirmer avec eux ; que des accou=cheurs qui ne connoissoient pas cet important moïen, tomberoient trop aisément dans des operations aveugles & par consequent funestes : Et mes Instances continuelles soutenues de plusieurs considerations probables demandoient humblement une revision à des Magistrats qui croïent avoir le pouvoir en main, seulement, pour rendre autant qu'il leur est possible chacun heureux. —

Mais pendant le cours de ces divers mouvements, j'obtins par les heureuses dispositions de la providence, un moïen pour finir tout à coup toutes ces incertitudes. aïant justement alors l'honneur d'écrire à Monsieur le Medecin Velsen à La Haïe sur un autre sujet, je pris la liberté, de lui marquer aussi les circonstances facheuses dans lesquelles je me trouvai, plus par une impetuosité naturelle pour exprimer ce chagrin secret de mon coeur devant un tel ami, que par aucune esperance d'obtenir de ce côté là tant de bonheur. mais le marquant dans sa reponce que le secret de Roon=huysen lui etoit surement connu, & qu'il etoit aussi très disposé à m'en faire part à la première requisition : quel transport ne s'éleva-t-il pas dans mon coeur ! j'en crus à peine mes yeux. je volai dans mon imagination à La Haïe, & je pressai mon ami par la violence de ma reconnoissance. Moi, qui crains plus la honte que la mort, serois-je retabli dans mon honneur & dans mes fonctions ? Et cela par une voïe que je n'aurois jamais pu imaginer ? je repondis avec une vehémence interieure d'ex=pressions & le priai qu'il me communiquat au plutot une esquisse de l'instrument & la manière dont on l'avoit découvert. Que nous sommes etranges ? j'etois sur que son amitié inviolable me satisferoit dans l'espace de quelques heures ; & je languissois cependant dans l'incertitude si j'aurois jamais cette satisfaction. —

Monsieur Velsen avoit obtenu le secret d'une personne, „qui demeurant,
„ il y a environ 50 ans chez Roonhuysen en qualité de son plus ancien disciple, etoit
„ si avant dans ses bonnes graces qu'il lui avoit toujours promis de lui enseigner
„ la science d'accoucher ; mais il n'en effectua rien. il entendoit cependant parler
„ beaucoup de l'instrument de Roonhuysen, il remarqua qu'on le cachoit toujours
„ avec soin, & que l'on en lavoit la peau de chamois de nuit quand le besoin le requeroit.
„ que Roonhuysen secouroit les femmes en travail sous une couverture, afin de bien
„ cacher cet instrument. il desira inutilement avec ardeur, pendant plusieurs années
„ d'en avoir la vue. Enfin un jour, Roonhuysen revenant d'accoucher une femme, un
„ Bourguemestre d'Amsterdam vint justement en ce moment aussi pour lui parler ;
„ de sorte que dans cette confusion, il cacha son instrument en quelque endroit d'un
„ autre appartement, mais de telle maniere, que notre curieux en cherchant cepen=
„ dant bien, le trouva, & le dessina. cet instrument etoit dans un Etui avec encore
„ deux longs crochets d'Acier & un bout de baleine, fait en forme de la branche d'une
„ pipe à fumer, mais plus court, à l'un des bouts de laquelle etoit un morceau de cire
„ de la figure d'un gland, ce qui lui servoit de sonde. il n'y avoit point d'autres instru=
„ ments dans cet etui. —

Dans l'Estampe ci-jointe, on voit Tab. 2. fig. 10. l'instrument de Roger Roon=huysen gravé aussi exactement qu'il a été possible. il est tant soit peu oblique & vers le bas se trouve le clou & la charniere de l'instrument. (a) c'est la septième proportion

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

de la grandeur réelle de l'Instrument. deux branches Elastiques d'acier, larges chacune d'un peu moins d'un pouce, sont posées justement l'une contre l'autre depuis a. b. jusqu'à c. d. ici elles reculent jusqu'à f. f. & puis retournent en avant jusqu'à G. G. mais les extrémités sont étendues de la largeur d'un pouce, comme h. h. avec les bouts tant soit peu recourbées en dehors, ce qui en rend l'application plus facile. ces deux branches doivent être garnies de chamois, & la couture retournée en dedans. Le fourreau doit être attaché dans deux petits trous au bas de la branche, afin qu'il ne puisse pas remonter en retirant l'instrument. pour ce qui regarde l'usage, on peut voir dans la fig. a. a. Tab. 2. Une Matrice avec un Enfant bien disposé, mais embarassé: les branches c. d'un côté & d. de l'autre, etant introduites par une main habile on fait voir l'instrument appliqué hors de sa charnière & les mains l. l. dans une situation convenable pour faire un élargissement suffisant & même étonnant. Tab. 3. Lettre b. je suppose que l'élargissement de l'Osuteri est déja faite, & je demontre simplement, que les mains peuvent être placées comme C. C pour aider la naissance de L'Enfant avec fruit. il faut aussi remarquer qu'une des branches de cet instrument peut quelquefois être d'une extrême utilité, quand la tête etant posée trop avec le visage, ou vers le haut, ou vers le bas, ou vers un des deux côtés, la branche etant introduite à un des côtés, est d'abord en état de ramener la tête dans sa situation naturelle, mais mon intention n'est pas, de raporter toutes les subtilités particulières de cet instrument, il merite surement d'être emploïé en differentes occasions par d'habiles accou=
=cheurs & quand l'Osuteri est assez plat & assez mince, & qu'on peut sentir distincte=
=ment ~~la tête~~; c'est alors un des principaux moments pour travailler avec cet instrument.

Il y en a qui doutent, si ceci n'est pas le moyen, par lequel les trois freres Chamberlan ont aquis en Irlande & autre part la reputation d'être les premiers accoucheurs du Monde. dans les circonstances, où d'autres emploïent des crochets, ils pouvoient par leur operation manuelle (k.) hater l'accouchement avec moins de travail pour la femme, en moins de tems & sans le moindre danger pour la Mere ou pour l'Enfant. Tab. 2 fig. 11. represente l'instrument dont Messieurs Chamberlan se sont servi en Irlande, a de qui Monsieur Roonhuy=
=sen a appris ce secret, mais le dit sieur Roonhuysen a changé les bouts de l'instru=
=ment ~~à~~ La suite du tems, tel qu'il paroit fig. 10. & cela pour en rendre l'application plus facile.

Il me suffit qu'aïant averti humblement Messieurs les Bourguemestres de tout ceci, qui pesent l'autenticité de la découverte (L.), ont, d'une maniere graci=
=euse jugé à propos de m'admettre à exercer ici La profession d'Accoucheur. (M). il plut aussi en même tems à Leurs Grandeurs, de m'ordonner de bouche de divulguer par la presse cette découverte fortuite pour l'utilité publique. ce que j'ai voulu faire aussi tot qu'il m'a été possible, pour démontrer aussi en ceci mon obeïssance respectueuse, comme aussi que je conserverai toujours & en tous tems une profonde gratitude & une reconnoissance tres humble pour leurs Grandeurs.

Mais j'ai trop d'obligation à Monsieur Velsen pour L'exprimer par de simples paroles. Lui etant redevable de la cause de ma rehabilitation, & par consequent de mon honneur & de mon bonheur; tous les moments de ma vie seront destinés pour donner à ce cher Ami tous les témoignages possibles de l'integrité de mon Coeur. cependant je conçois aisément, qu'il ne manquera de matiere à d'autres gens, pour opposer quelque chose contre l'autenticité de notre découverte. Le different etant au sujet d'un secret, ceux qui en sont les possesseurs connus n'ont qu'à affirmer que L'on s'est trompé totalement parceque Roonhuysen excepté cet Instrument qu'il n'estimoit guere, en avoit laissé à ses Amis un autre beaucoup meilleur; par lequel, quand même la tête seroit plus embarassée dans le col de la Matrice, qu'un clou est fermé dans une muraille, on peut la retirer, pour ainsi dire dans un moment sans forcer l'accouchée. que la matrice ne s'elargit pas par une force artificielle, mais s'ouvre pour ainsi dire,

(k) voiez ~~pieces relatives lett~~ H. Chamberlan en sa preface devant la traduction Angloise de Mauriceau.
L voiez pieces relatives lettre M.
M voiez pieces relatives lettre L.

de soimême par un seul mouvement de la main &c. Mais si de tels prodiges d'un corps inconnu, étoient confirmés par des documents probables, nous les laisserions indécis. cependant la Matrice a été si bien examinée en toutes ses parties, qu'on n'en peut pas débiter des forces aussi etranges sans se faire moquer de soi. la grosseur de la tête doit être diminuée, ou l'ouverture aggrandie. Et ce dernier peut simplement se faire ou elargissant l'Orifice, ou en faisant sortir de son endroit la tete embarassée par un moien convenable. La premiere operation, qui se fait par les crochets est rejettée avec justice, comme etant inutile & cruelle. mais les deux dernières doivent souvent aler de compagnie; quand l'Orifice de la Matrice etant pourtant déja assez elargie, il faut cependant beaucoup de dexterité & de force pour changer la situation, ou accoucher L'Enfant tel qu'il vient. —

Je ne trouve pas aussi improbable qu'un tel Instrument a été amelioré, ou du moins changé, étant emploié par d'aussi habiles accoucheurs & par une continuelle expérience. j'y ai fait moimême déja quelques changements pour l'emploier avec plus de facilité. Il se pourroit aussi qu'il m'arrivat des cas qui ne pussent pas être aidés sans secours: mais alors on peut apeler ces Messieurs en Consultation, qui, donnant amicalement leurs considerations savantes, aporte-roient au secours des Infortunés tout ce que l'Art peut donner de possible. —

Pieces Relatives

Lettre A

Le Sieur Jean Pierre Rathlaw, a été examiné dans la science d'accoucher par le College de Medecine de la Ville d'Utrecht, & a donné en cet examen des preuves si convain-cantes d'une capacité toute singulière, que nous sommes pleinement persuadés, qu'il exercera cette profession au bien de l'utilité publique & à l'accroissement de sa reputation.

Utrecht ce 28e. Mai 1746.

Etoit signé
J. Oosterdyk Schacht. A. L. M. Phil. & Med. Dr.
Med. Professor. Collegii Medici H. T. Praeses. —
A. W. Wachendorff.
J. Schutt. Med. Dr.
J. Wachendorff. Med. Dr. Medic. chemiae
& Botanices Professor Ord.
N. K. A. de Courcellis
And. Oortman junior. —

Lettre B

Nous Maitre Jacob van der Dussen Bailli & Dykgraaf du pais de L'Amstel, aiant vu le témoignage favorable donné par les professeurs de l'Academie & les Medecins de la Ville d'Utrecht, à la personne de Jean Pierre Rathlaw, en faveur de son experience & de sa capacité dans la fonction d'accoucheur; Admettons ledit Jean Pierre Rathlaw pour exercer cette profession par tout le pais de L'Amstel & à son contentement donné le 2e. juillet 1746 sous notre sceau & minute accoutumées. —

(L. S.) Etoit signé J. V. Dussen. —

Lettre M.

Monsieur van der Swam a demeuré pendant longues années en sa jeunesse chez Monsieur Roger Roonhuysen Médecin & Chirurgien à Amsterdam pour se perfectionner sous lui dans la Chirurgie. en ce meme tems le dit sieur van der Swam avoit une extrême passion de découvrir le moien secret que Monsieur Roonhuysen emploïoit dans les accouchemens les plus difficiles. il réussit enfin, comme il pretend bien, à parvenir à cette découverte. —

Car un jour, Monsieur Roonhuysen revenant d'un accouchement très diffi-cile, fut aussitôt surpris par la visite d'un Bourguemestre d'Amsterdam, qui entra presque en meme tems que lui. Monsieur Roonhuysen dans cette confusion cacha vite dans un autre appartement son instrument, qui venoit de servir dans le susdit accouchement, & fut parler à Monsieur le Bourguemestre. —

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Monsieur vander Swam avoit remarqué tout ceci, fut chercher d'abord & eut le bonheur de trouver cet Instrument, parmi lesquels il trouva le moïen secret de Roonhuysen encore tout sanglant, & le dessina très adroitement d'après l'Original. cette esquisse etoit facile à faire, à cause de la grande simplicité de cet Instrument.

Non seulement de l'inspection de cet Instrument, mais aussi de différentes circonstances que le dit sieur vander Swam a observé pendant les années qu'il a demeuré chez Monsieur Roonhuysen, il lui a paru d'abord, que ceci etoit le véritable instrument secret de Roonhuysen, & ensuite, qu'il en etoit à divers égards le véritable usage & le vrai maniment. —

De cette maniere fortuite, il a donc aquis gratuitement ce que Monsieur Roonhuysen possible n'a decouvert à personne qu'à Monsieur Boekelman,

C'est aussi la raison, pourquoi Monsieur Boekelman témoigna tant d'aigreur, lorsqu'après le decès de Monsieur Roonhuysen, il apprit du dit sieur vander Swam, que celui-ci connoissoit aussi bien que lui ce moïen secret & son usage. —

Le dit sieur vander Swam m'a découvert de lui même il y a quelques années, entre autres secrets de Monsieur Roonhuysen, ce moïen secret aussi & la maniere dont il l'avoit aquis; sans qu'il eut la moindre raison d'user de supercherie, ou de donner de plus fortes assurances qu'il n'etoit besoin de la réalité de ce moïen secret, parce que cela arriva dans un tems, où je n'avois aucune vue, que j'en pourrois faire un si grand usage. —

Le dit sieur vander Swam m'a aussi assuré depuis peu qu'il etoit entierement vrai qu'il a obtenu le dit moïen secret de Roonhuysen de la manière susdite, & qu'il m'en a fait fidelement part en toutes ses circonstances, autant qu'il peut s'en souvenir. —

Je soussigné, possédant donc ainsi ce moïen, j'ai par pure amitié pour le sieur Rathlaw Maitre Chirurgien à Amsterdam, découvert à ce dit sieur le susdit moïen secret & les circonstances de son usage & je lui en ai fait part en cette vue, de le mettre en état de l'aider à pouvoir être établi dans l'exercice de la fonction d'accoucheur.

Lui Rathlaw susdit a fait faire d'abord aussi cet Instrument, & est venu me parler de son usage. ce que tout ce que dessus, Je soussigné, témoigne & déclare très serieusement par ces presentes être vrai & veritable en tous ses points.

à La Haïe ce 6e Avril 1747. Etoit signé Corn. Henr. Velse
Med. Doctor.

Lettre I.

Les Bourguemestres & Magistrats de la Ville d'Amsterdam, disposant sur la requete de Jean Pierre Rathlaw Maitre Chirurgien (après information prise des Inspecteurs du Collège de Médecine touchant l'examen fait de lui suppliant.) autorisons le dit Jean Pierre Rathlaw pour exercer la fonction d'accoucheur en cette Ville, en consequence du Statut de Messieurs de la police de cette Ville, emané le 31e Janvier 1746. —

fait à Amsterdam ce 14e Avril 1747. —
plus bas etoit
par ordre de leurs Grandeurs susdites
etoit signé D. Hooft Secretaire de la ville.

ici etoit écrit
(Enregistré).

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE